

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

329/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes **Règlementaires**
Travaux de création et suppression d'un branchement gaz – Rue Louis XII
Modification de l'arrêté n° 297/2026 du 11/05/2026

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande de SOBECA - ZA de Chassenay, 39 Route de la Varenne, 41400 ANGE ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier la date des travaux dans l'arrêté n° 297/2026 du 11/05/2026 ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation afin de permettre des travaux de création et de suppression d'un branchement gaz – Rue Louis XII, du 29 juin 2026 au 17 juillet 2026 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date des travaux précisée dans l'arrêté n° 297/2026 du 11/05/2026 sont modifiées comme suit : du 29 juin 2026 au 17 juillet 2026.
Les autres prescriptions de l'arrêté n° 297/2026 du 11/05/2026 sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 01 juin 2026

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **02 JUIN 2026**

Date de mise en ligne sur le site internet :

Par délégation du Maire,
L'Adjoint



Christophe THEODON

06 JUIL. 2026